

Présentation de la brochure intitulée :
« Cohabiter avec le castor en Wallonie... »

Catherine Barvaux, DNF -Chef du Cantonnement d'Aywaille

Après quasi deux siècles d'absence, le castor est réapparu dans nos cours d'eau dans les années 1990. Celui-ci est aujourd'hui bien présent dans de nombreux cours d'eau wallons.

L'espèce s'est en effet fortement développée et dispersée en Wallonie avec, en 2012, environ 250 territoires soit près d'un millier d'individus principalement présents dans les bassins hydrographiques de l'Ourthe, de la Basse et de la Haute Meuse, de la Moyenne et de la Haute Semois, de l'Our, de la Lesse et de la Dyle. Certains bassins sont maintenant largement occupés alors que d'autres présentent encore un potentiel d'expansion.

Compte tenu de sa capacité remarquable à aménager son environnement afin que celui-ci réponde à ses besoins, le castor transforme son milieu d'une façon qui est dans certains cas peu compatible avec la destination du terrain. Aussi, l'expansion du castor s'est accompagnée de problèmes de cohabitation entre celui-ci et les gestionnaires et usagers des cours d'eau et des terrains adjacents.

La DGARNE a édité une brochure avec pour but de mieux faire connaître cet animal étonnant et de proposer aux gestionnaires de cours d'eau et des milieux adjacents ainsi qu'aux administrations concernées des solutions préventives et curatives visant à permettre une cohabitation avec le castor.

Outre une présentation de l'espèce, de sa situation en Wallonie et son statut légal, la brochure propose des fiches relatives aux actions de prévention et de gestion possibles. Ces fiches comprennent des informations sur la mise en place, l'entretien, le coût, les avantages et les inconvénients des moyens proposés.